

<b>Titre</b>	<b>Compte-rendu de la rencontre des présidents de CLE de SAGE du bassin Rhin-Meuse 19/05/2014</b>
<b>Description</b>	
<b>Rédacteur - Date</b>	Stéphanie Griès (SENR) – Juin 2014
<b>Statut</b>	<i>Pour information</i>

#### Présents :

SAGE Bassin ferrifère : Christian Ariès (vice-président de la CLE) et Camille Barthe (animateur du SAGE)  
SAGE Bassin Houiller : Jean-Claude Holtz (vice-président de la CLE) et Emilie Leboeuf (animatrice du SAGE)  
SAGE Giessen-Lièpvrette : Jean-Marc Riebel (président de la CLE) et Emmanuelle Siry (animatrice du SAGE)  
SAGE Grès du Trias Inférieur : Alain Pierre (membre de la CLE) et Juliette Cuny (animatrice du SAGE)  
SAGE Ill-Nappe-Rhin : Jean-Laurent Vonau (président de la CLE) et Delphine Rousset (animatrice du SAGE)  
SAGE Largue : Daniel Dietmann (président de la CLE) et Nicolas Faessel (animateur du SAGE)  
SAGE Lauch : Alain Grappe (président de la CLE) et Sylvain Cuenot (animateur du SAGE)

AERM : Pascal Duchêne, Philippe Goetghebeur, Stéphanie Griès, Paul Michelet, Bruno Pellerin, Corinne Pelouin-Hadrane,

ONEMA : David Monnier

DREAL Lorraine : Marie-Pierre Laignre

Délégation de bassin : Pierre Cumin

#### Excusés :

Laurent Lerch (SAGE Doller), DREAL Alsace, Aline Baguet (AERM)

PJ. : La présentation Powerpoint de la réunion, les photos des panneaux

## **1/ Présentation des participants et de leurs attentes**

### ▪ Présentation des participants

Paul Michelet accueille les participants. Il souligne que le **SAGE est un outil politique de concertation et de conciliation**. Il met en évidence que les enjeux actuels de la politique de l'eau (lutte contre les pollutions diffuses, restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau,...) ne reposent plus sur des technologies (comme ce fut le cas pour la mise en œuvre de l'assainissement, de l'AEP,..) mais sur une **dynamique de territoire**. Les acteurs locaux des territoires sont essentiels pour mettre en œuvre la DCE, basée sur une approche multi-thématique et territorialisée. En ce sens, il est nécessaire de **s'appuyer sur les SAGE** quand ils existent. Il estime par ailleurs qu'une couverture intégrale du bassin Rhin-Meuse par des SAGE n'est pas indispensable, les enjeux locaux ne le justifiant pas toujours.

Au-delà de l'intérêt d'un réseau de présidents de CLE pour échanger, soutenir et promouvoir les SAGE comme relais/moteur privilégié de la politique de l'eau à l'échelle locale, Paul Michelet souhaite que les **CLE soient force de propositions**, qu'elles fassent part de ce qui doit être inscrit dans le programme de mesures, que le **réseau des présidents de CLE soit un groupe d'influence qui participe activement à la construction de la politique de l'eau à l'échelle du bassin**.

C'est pour cette raison qu'il semble essentiel de pouvoir constituer ce réseau autour de rencontres régulières et d'échanges.

**Chaque président ou représentant de CLE présente son SAGE, l'animateur de SAGE le positionne sur la carte du bassin Rhin-Meuse, et souligne quelques points forts :**

Jean-Laurent Vonau souligne la difficulté pour un SAGE aussi grand que celui d'Ill-Nappe-Rhin (320 communes) d'exister sur le terrain. De plus, la longueur de la procédure d'élaboration et de révision du SAGE est un frein.

Il note qu'il y avait une forte adhésion à la démarche d'élaboration du SAGE il y a 10 ans, qui existe nettement moins aujourd'hui, notamment de la part de l'administration, pour la révision du SAGE.

Il met également en évidence le fait que bien que le SAGE soit un document français, une approche transfrontalière du SAGE III-Nappe-Rhin est nécessaire.

Cette approche transfrontalière est également mise en évidence par Jean-Claude Holtz sur le SAGE bassin houiller, dans le contexte particulier de l'après-mines. Les cours d'eau du bassin houiller confluent avec la Sarre en Allemagne. D'autre part, les mines de charbon s'étendaient de part et d'autre de la frontière franco-allemande et la problématique majeure de l'ennoyage des mines et de la remontée de la nappe des Grès du Trias Inférieur concerne aussi les allemands.

Alain Grappe met en évidence la problématique particulière du SAGE de la Lauch (et également du SAGE de la Doller) avec la présence importante de barrages sur les cours d'eau concernés, qui implique des enjeux hydrauliques, quantitatifs et environnementaux spécifiques.

Jean-Marc Riebel insiste sur le fait que le SAGE est une démarche essentielle pour la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, en complémentarité avec l'approche territoriale des SCoT. L'ensemble du territoire alsacien est couvert de SCoT, le SAGE doit être le référent « eau » du territoire.

Il met également en évidence que sur l'ensemble de la plaine rhénane le SAGE INR est le SAGE référent sur la nappe et qu'il existe des recouvrements entre le SAGE INR et les SAGE des cours d'eau superficiels prenant leurs sources dans les piedmonts vosgiens, tel que le SAGE Giessen-Lièpvrette.

Daniel Dietmann met en avant l'avantage d'avoir une structure porteuse syndicat mixte (le SMARL) pour porter l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE Largue. Cela permet une proximité et opérationnalité du SAGE sur le terrain. Le lien entre SAGE et aménagement du territoire est fort, les communes sollicitent la CLE dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur PLU.

Alain Pierre met en évidence le caractère particulier du SAGE des Grès du Trias Inférieur (GTI), qui est un SAGE exclusivement souterrain, avec la problématique de la reconquête quantitative de la nappe des GTI. La nappe des GTI est surexploitée depuis plusieurs décennies et le SAGE GTI est inscrit comme obligatoire dans le SDAGE actuel. Une partie du SAGE est située sur le bassin Rhône-Méditerranée. Il insiste également sur la conciliation nécessaire entre les usages, notamment économiques, et les objectifs de préservation de la nappe.

Christian Ariès indique qu'une cristallisation s'est faite sur la problématique des zones humides sur le territoire du SAGE du bassin ferrifère, notamment dans le cadre de l'enquête publique où un grand nombre de remarques portaient sur ce thème. L'enjeu principal du SAGE bassin ferrifère concerne toutefois la gestion de la ressource en eau considérable contenue dans les anciennes mines de fer. Il constate une forte mobilisation des services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du SAGE du bassin ferrière.

- Synthèse des attentes exprimées par les participants

Trois grands ensembles d'attentes se dégagent :

### Le SAGE/La CLE comme interlocuteur local privilégié

Le SAGE au travers de la CLE doit être un interlocuteur privilégié territorial. La démarche collective, la **coopération entre les acteurs du territoire** (collectivités, acteurs économiques,...) et **l'articulation entre SAGE, SCOT et autres documents d'urbanisme** est mise en avant.

Le SAGE assure une « interface » indispensable entre les politiques d'aménagement local et les politiques à l'échelle du bassin Rhin-Meuse, et à l'échelle des districts internationaux pour les bassins versants transfrontaliers (Rhin et Sarre notamment).

Cette articulation local/bassin nécessite une gouvernance partagée, et une **mobilisation /soutien de la part de l'administration**.

Ce travail partenarial est nécessaire pour la mise en œuvre opérationnelle des SAGE.

## Une révision du SDAGE qui prend en compte les projets de SAGE existants

Les représentants de CLE ne souhaitent pas que la révision du SDAGE entraîne une révision des SAGE. En effet la procédure d'élaboration/révision d'un SAGE est longue et peut mettre à mal la dynamique actuelle des CLE. La majorité des SAGE du bassin sont en fin d'élaboration ou de révision, **et une nouvelle révision des SAGE retarderait fortement leur mise en œuvre.**

Le SAGE Largue est concerné par des têtes de bassins versant situés hydrographiquement sur le bassin Rhône-Méditerranée et administrativement basculés récemment sur le bassin Rhin-Meuse. Ces secteurs doivent être traités de **manière cohérente à l'échelle du bassin Rhin-Meuse** dans le futur SDAGE, et dans les documents qui en découlent (PDM, PAOT,...).

Le SDAGE actuel définit des objectifs pour le SAGE des Grès du Trias Inférieur. Le futur SDAGE devra **prendre en compte l'avancement du SAGE GTI pour la définition de nouveaux objectifs.**

## Un réseau qui permet d'échanger

La mise en réseau des présidents de CLE doit permettre d'échanger, de partager les bonnes pratiques entre les différents SAGE du bassin Rhin-Meuse.

## 2/ Principales évolutions du SDAGE

Pascal Duchêne présente les principales évolutions du SDAGE, pour les thèmes « Eau et rareté », « Eau et pollution », « Eau et santé », et « Eau et gouvernance », ainsi que les échéances à venir. Philippe Goetghebeur présente les évolutions du SDAGE pour le thème « Eau, nature et biodiversité ».

Concernant la compensation des **zones humides dégradées et l'impact du changement climatique**, Jean-Marc Riebel pointe la nécessité de définir des doctrines cohérentes sur l'ensemble du bassin.

Concernant **l'assainissement non collectif (ANC)** et le groupe de travail mis en place dans le cadre de la révision du SDAGE pour définir une doctrine pour l'identification des zones à enjeux environnementaux, Daniel Dietmann indique qu'une carte des enjeux environnementaux pour la mise en conformité des ANC devrait être définie dans le SDAGE.

Paul Michelet précise que le SDAGE définira des grands secteurs et qu'il n'a pas vocation à définir des zonages très précis qui doivent émaner des responsables locaux.

Concernant de potentiels **futurs Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB)**, Jean-Laurent Vonau estime que le périmètre d'un EPTB uniquement sur le bassin versant de l'III ne serait pas cohérent avec le périmètre du SAGE III-Nappe-Rhin (EPTB plus petit) et qu'il devrait être élargi à l'ensemble du bassin versant du Rhin.

Jean-Laurent Vonau prend acte des évolutions en matière de **gouvernance**, et notamment du rôle donné aux CLE (participation renforcée au niveau des MISEN, du STB,...). Il se demande si cela implique la création de nouveaux SAGE (avec quelle initiative de l'administration ?). En tout état de cause, il semble important de favoriser l'unité d'action territoriale (avec un périmètre approprié), et d'encourager la solidarité entre les SAGE.

Daniel Dietmann souligne qu'une « **labellisation SAGE** » des actions mises en œuvre avec l'appui de la CLE, qui permettrait un financement spécifique de ces actions, inciterait effectivement à la réalisation d'actions opérationnelles.

Paul Michelet indique que le travail effectué jusqu'à présent concernait les orientations et les dispositions du SDAGE. La **révision des objectifs d'état des masses d'eau** doit maintenant être réalisée. **Le rôle des SAGE et des CLE devra être déterminant pour effectuer cet exercice.** D'autre part, la révision du prochain SDAGE commencera dès 2017. **Les CLE seront consultées et associées en amont.**

### **3/ Réflexion sur la création d'un « label SAGE »**

Stéphanie Griès présente l'avancement de la réflexion du réseau des animateurs de SAGE du bassin Rhin-Meuse pour mettre en place un « label SAGE ».

Le « label SAGE » est un **outil de communication pour distinguer des actions opérationnelles locales qui participent à l'atteinte des objectifs du SAGE**. L'objectif est de montrer et de favoriser le lien entre le SAGE/la CLE et les actions/acteurs opérationnels.

**La CLE est au centre du dispositif** : elle définit les conditions et les modalités d'attribution et de communication du label.

Paul Michelet considère que cette idée est intéressante. Toutefois, tout ne doit pas être labellisé et la sélection des actions labellisées est une condition nécessaire pour une bonne lisibilité du dispositif.

Par rapport à la proposition du groupe « eau et gouvernance », et au souhait exprimé dans le cadre de cette réunion par Daniel Dietmann, d'instaurer un bonus financier qui pourrait être attribué à certaines actions et découlant d'une convention entre CLE et le Comité de bassin prenant en compte le PAOT, il n'est pas favorable à une majoration qui concernerait toutes les aides sur un périmètre d'un SAGE. Les actions mises en œuvre ne sont pas toutes exemplaires et ne répondent pas toutes à une priorité forte, sur un périmètre de SAGE comme ailleurs. D'autre part, les actions prioritaires, définies notamment dans les PAOT, bénéficient déjà de taux bonifiés.

Cette notion de label « SAGE » correspond mieux au souhait des présidents de CLE d'améliorer la visibilité de leurs actions et de mettre en lumière les actions les plus emblématiques.

Jean-Marc Riebel juge l'idée intéressante pour mettre en avant la légitimité et l'intérêt du SAGE.

Jean-Laurent Vonau estime que l'idée est intéressante, que la sélectivité des opérations (choix d'opérations exemplaires) est une clef et que ce label pourrait permettre de favoriser l'appropriation des règles du SAGE.

Daniel Dietmann se pose la question du coût de la mise en place de ce label et de sa prise en charge.

L'ensemble des présidents de CLE valide le principe de cette démarche et la poursuite de sa mise en place.

Philippe Goetghebeur indique qu'une **note de cadrage général du dispositif sera réalisée prochainement** et soumise aux CLE pour sa mise en œuvre locale.

### **4/ Informations générales**

- Etude AERM sur l'organisation de la gouvernance de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse

Philippe Goetghebeur présente le contexte, les objectifs et le déroulement prévu de l'étude diagnostique et prospective de l'organisation de la gouvernance de l'eau sur le bassin Rhin Meuse qui a débuté le 15 avril.

Sylvain Cuenot participe au comité de pilotage élargi de l'étude, en tant qu'animateur de SAGE.

- Séminaire national des SAGE

Le séminaire national des SAGE, co-organisé par le MEDDE, l'ONEMA, l'OIEAU et le groupe national SAGE, aura lieu les **23 et 24 septembre 2014** à Paris, sur le thème de la gouvernance, de l'aménagement du territoire et de la « GEMAPI ».

La première journée sera une **journée « politique » destinée aux présidents de CLE** et aux animateurs de SAGE, sur le thème de la **mise en œuvre de la compétence Gestion de l'eau et des milieux aquatique et de prévention des inondations (GEMAPI)**.

La deuxième journée sera « technique » et destinée aux animateurs de SAGE, sur le thème de la mise en œuvre des SAGE.